

DECISION DU PRESIDENT
N°2023-194

**Contrat pour la collecte des Jouets entre la communauté d'agglomération Pornic agglo
Pays de Retz et la société ECOMAISON**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- **VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- **VU** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
- **VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-10, L. 541-10-1 (12°) et R. 543-320,
- **VU** l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets,
- **VU** l'arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets,
- **VU** l'arrêté du 21 avril 2022 portant agrément de la société Eco-mobilier en tant qu'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- **VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- **VU** la délibération n°2017-03 du 5 janvier 2017 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- **VU** l'arrêté n°328-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 5ème Vice-Président,
- **VU** l'arrêté N°AR2023-127 portant délégation de signature à Maxime CLEMENT, responsable déchèteries, pour procéder à la signature électronique contrat pour la collecte des jouets,
- **VU** le projet de convention, annexé à la présente décision, visant à organiser les relations juridiques, techniques et financières entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOMAISON, anciennement dénommée Eco-mobilier, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 538 495 870, dont le siège social est situé 50 avenue Daumesnil, 75012 Paris,

CONSIDERANT qu'il convient de développer un dispositif de Collecte des jouets et jeux,

CONSIDERANT que le projet de contrat pour la collecte des jouets a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre la société ECOMAISON en tant qu'éco-organisme et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour la collecte des jouets et jeux,

CONSIDERANT que le contrat proposé prend effet le premier jour du mois suivant la date de signature par la Collectivité et prend fin au plus tard le 31 décembre 2027,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** Il est passé un contrat entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société ECOMAISON jusqu'au 31 décembre 2027
- ARTICLE 2 :** Le contrat pour la collecte des jouets sera signé électroniquement par Monsieur Maxime CLEMENT, responsable des déchèteries et du traitement des ordures ménagères,
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 17 avril 2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

**Par délégation,
Le vice-président,
Jacky DROUET**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20230417-11-AU

Acte mis en ligne le 21-04-2023

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-04-2023

Publication le : 17-04-2023

Pour le Président,
Jean-Michel BRARD

Par délégation,
Le vice-président
Jacky DROUET

